

Commune de Castelnau-Montratrier (Lot)

AR Prefecture

046-200063741-20260430-01042026-DE

Reçu le 30/04/26

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : Institutions et vie politique – fonctionnement des assemblées*Délibération n° : 2026/04/01*

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratrier dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Castelnau-Montratrier sous la présidence de Monsieur Paul Grousset., maire.

Présents : Aurélien Bonnemort, Laurent Boyé, Gilbert Brocard, Estelle Brugidou, Jean-Luc Cambe, Madeleine Capello, Lysiane Clary, Patrick Dauch, Gaëlle Duchêne, Angélique Ginibre, Gilles Ginibre, Eliane Laval, Marie Laval, Gilbert Paraire Valérie Peleran, Thomas Rames, Alexandre Rembault, Patricie Roques, Joëlle Sanson, Jean-Luc Vincent

Excusée ayant donné procuration : Nicolas Gauzin a donné procuration à Angélique Ginibre, Céline Marin a donné procuration à Joëlle Sanson,

Secrétaire de séance : Valérie Péleran

Objet : Nomination du secrétaire de séance et validation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 avril 2026

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : > nomme Valérie Peleran, secrétaire de séance.

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 15 avril 2026.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire :

Paul Grousset

AR Prefecture	Commune de Castelnau-Montratier (Lot)
046-200063741-20260420-00042026-03 Reçu le 30/04/2026	RÉGISTRÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine - Finances locales - Fiscalité

Délibération n° : 2026/04/02

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratier dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Castelnau-Montratier sous la présidence de Monsieur Paul Grousset, Maire.

Présents : Aurélien Bonnemort, Laurent Boyé, Gilbert Brocard, Estelle Brugidou, Jean-Luc Cambe, Madeleine Capello, Lysiane Clary, Patrick Dauch, Gaëlle Duchêne, Angélique Ginibre, Gilles Ginibre, Eliane Laval, Marie Laval, Gilbert Paraire Valérie Peléran, Thomas Rames, Alexandre Rembault, Patricie Roques, Joëlle Sanson, Jean-Luc Vincent

Excusée ayant donné procuration : Nicolas Gauzin a donné procuration à Angélique Ginibre, Céline Marin a donné procuration à Joëlle Sanson,

Secrétaire de séance : Valérie Péleran

Objet : Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes – Exercice 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux des 3 taxes directes pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux suivants :

- | | | |
|---|---|---------|
| - Foncier bâti | : | 34,06 % |
| - Foncier non bâti | : | 50,52 % |
| - Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires | : | 9,40 % |
| Et autres locaux meublés Non affectés à l'habitation principale | | |

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire :

Paul Grousset



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68 rue Raymond IV B.P.7007 31068 Toulouse Cedex 07 ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 063 CASTELNAU MONTRATIER
ARRONDISSEMENT : 46 CAHORS
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CAHORS

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2026

II - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2026	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	2 214 263	33,72	110,10	2 246 000	757 351	34,06	764 988
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	130 747	50,02	315,99	132 000	66 026	50,52	66 686
Taxe d'habitation (TH)	690 869	8,32	48,62	680 500	56 618	9,40	63 967
Coûtisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	879 995		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)				Bases d'imposition effectives 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	835 611
				>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Produit total souhaité	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	8	9	10		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Coûtisation foncière des entreprises (CFE)	879 995				
Produit total de référence (total colonne 5)					

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026	III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026	A CAHORS
TYVAH 41-202604/2026	IFER / PYLONES 176	Le 16 MARS 2026
TASCOM	TAFNB	Le 29 avril 2026
Allocations compensatrices 20 827	DCRTP 0	Le 16 MARS 2026
FNGIR -40 935	FNGIR -40 935	Le 16 MARS 2026
Effet du coefficient correcteur -262 942	Effet du coefficient correcteur -262 942	Le 16 MARS 2026
Total 11	Total 11	Le 16 MARS 2026
		Le 29 avril 2026
		Le 16 MARS 2026

Produits attendus des ressources à taux votés (col. 7 x 6)	835 611	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-282 874	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	612 967
		=			

CAHORS
Le 16 MARS 2026
Le 29 avril 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
SYLVIE SIRE

MAIRIE DE CASTELNAU MONTRATIER
Le 29 avril 2026
Pour la Commune,

Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné de la délibération de vote des taux.

Commune de Castelnau-Montratrier (Lot) AR Prefecture
046-200063741-20260430-03042026-DE Reçu le 30/04/2026
RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération n° : 2026/04/03

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratrier dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Castelnau-Montratrier sous la présidence de Monsieur Paul Grousset, Maire.

Présents : Aurélien Bonnemort, Laurent Boyé, Gilbert Brocard, Estelle Brugidou, Jean-Luc Cambe, Madeleine Capello, Lysiane Clary, Patrick Dauch, Gaëlle Duchêne, Angélique Ginibre, Gilles Ginibre, Eliane Laval, Marie Laval, Gilbert Paraire Valérie Peleran, Thomas Rames, Alexandre Rembault, Patricie Roques, Joëlle Sanson, Jean-Luc Vincent

Excusée ayant donné procuration : Nicolas Gauzin a donné procuration à Angélique Ginibre, Céline Marin a donné procuration à Joëlle Sanson,

Secrétaire de séance : Valérie Péleran

Objet : Subventions 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer des subventions pour l'année 2026 aux associations et autres organismes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions ci-annexées et d'inscrire la dépense du Budget Primitif de 2026 au compte 65748.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire :

Paul Grousset

SUBVENTIONS - BUDGET UNIQUE 2026

53

	SUBVENTION	VOTE 2025	Paiement 2025	DEMANDE 2026	PROPOSIT° 2026	VOTE
	AP Prefecture					
	Cotisations obligatoires	1 800,00	1 440,00	1 440,00	1 440,00	1 440,00
1	Chambre des Métiers (Apprentis 3 x 80 €) DE Reçu le 30/04/2026	600,00	240,00	240,00	240,00	240,00
2	Mutuelle Entraide - coups durs	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
3	Association APA LAMI	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Ecoles et collège	750,00	4 250,00	0,00	750,00	750,00
4	Ecole Primaire - Classe découverte (50 X 70 €)		3 500,00			
5	Ecole Elementaire - Coopérative	300,00	300,00		750,00	750,00
6	Ecole Maternelle - Coopérative	450,00	450,00			
7	Ecole Maternelle Classe Découverte (27 x 35 €)					
	Associations sportives	15 200,00	14 300,00	17 050,00	14 300,00	14 300,00
8	C.O.C.	5 000,00	5 000,00	6 000,00	5 000,00	5 000,00
9	Foot Loisir CM (en cours de construction)			400,00	400,00	400,00
10	Foot Quercy 46 82 Reçu le 7/04	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
11	Société de Pétanque	400,00	400,00	500,00	500,00	500,00
12	Tennis Club	600,00	600,00	700,00	600,00	600,00
13	Judo/Gym Lafrançaise (20e x 5 enfants) Reçu le 6 mars			100,00	0,00	0,00
14	Club de Karaté	4 000,00	3 000,00	4 000,00	3 500,00	3 500,00
15	Corps et harmonie	600,00	600,00	600,00	600,00	600,00
17	Quercy Sport Nature (QSN)	2 000,00	2 000,00	2 000,00	1 000,00	1 000,00
18	L'Echiquier du Quercy Blanc (L'EQB) Reçu le 10 mar	600,00	600,00	750,00	700,00	700,00
19	Volley VQB	500,00	600,00			
20	COCEEL	500,00	500,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Associations culturelles	13 000,00	12 800,00	18 422,00	10 935,00	10 935,00
21	Par'En Délire APE	600,00	600,00	600,00	600,00	600,00
22	Amicale des Donneurs de Sang -	700,00	700,00	700,00	700,00	700,00
22	Les Amis de la Maison Jacob (cimaises + tables et chaises) 650	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 000,00	1 000,00
24	Lézard de la rue	500,00	500,00	1 000,00	500,00	500,00
25	Musicarpège	2 500,00	2 500,00	3 500,00	2 500,00	2 500,00
26	Causse toujours		300,00	2 500,00	0,00	0,00
27	Quercy Country			400,00	400,00	400,00
28	Chemins en Quercy			500,00	200,00	200,00
29	Trotte Cailloux	250,00	250,00	300,00	150,00	150,00
30	Adhésion ludothèque de Montcuq (jeux et compagnie)	800,00	800,00	800,00	800,00	800,00
31	Théâtre en carton	300,00	300,00	400,00	200,00	200,00
32	Champ de gestes	400,00	400,00	500,00	400,00	400,00
33	Le bel Utile (évènement : chemin des Arts'cades)	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00
34	Amicale Sainte Alauzienne	500,00		500,00	500,00	500,00
35	les amis de l'église de Ste Anthet			2 237,00	0,00	0,00
36	Ecole de Musique Tinte Ame Art (musique)	2 000,00	2 000,00	735,00	735,00	735,00
	Musiques en Sud Quercy (section théâtre)	700,00	700,00			
	Animation et commerce	7 000,00	7 000,00	10 200,00	8 000,00	8 000,00
38	Marchés des Producteurs Reçu le 3 mars	1 400,00	1 400,00	1 600,00	1 400,00	1 400,00
39	De bouche à Aureil	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
40	Fête des Vins – 08/08/26			1 500,00	1 500,00	1 500,00
41	Comité des fêtes de Divillac	500,00	500,00	600,00	500,00	500,00
42	Le Bel Age	600,00	600,00	1 000,00	600,00	600,00
43	Comité des fêtes de Sainte Alauzie	3 500,00	3 500,00	5 000,00	3 500,00	3 500,00
50	La voix Lactée	500,00	500,00			
	Associations caritatives	2 250,00	2 250,00	2 350,00	2 300,00	2 354,00
51	Les restos du Cœur AD46				300,00	300,00

AR Prefecture

046-200063741-20260430-03042026-DE
Reçu le 30/04/2026

54

52	Refuge Canin Lotois					
53	Coordination Rurale du Lot					
54	Quercy Contacts	500,00	500,00			
55	A F M (téléthon)				300,00	300,00
56	Phil Antrope Reçu le 7/04	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
57	Association FNACA	300,00	300,00			
58	Golem qui roule	400,00	400,00		400,00	400,00
59	Secours populaire français			700,00		
60	ADSM 46 (Réseau secrétaire mairie)	50,00	50,00	150,00	0,00	0,00
61	Banque Alimentaire			500,00	300,00	300,00
	Autres associations	2 650,00	2 650,00	4 200,00	2 650,00	2 650,00
62	Société de Chasse	650,00	650,00	700,00	650,00	650,00
63	Amicale des Pompiers	1 000,00	1 000,00	2 000,00	1 000,00	1 000,00
64	Prévention routière			500,00	0,00	0,00
65	Association de propriétaires chasseurs Sainte-Alauzie Reçu le 8/04	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
66	Association royaume du coucou	200,00	200,00	500,00	200,00	200,00
67	Musée de la Résistance	300,00	300,00	?	300,00	300,00
	Divers	900,00	900,00	2 328,00	1 378,00	1 378,00
68	Atelier Musical Européen (Rodrigues) – 10/08/26	700,00	700,00	700,00	700,00	700,00
69	aéro club du Quercy	200,00	200,00	200,00	0,00	0,00
70	Imprévus			1 128,00	378,00	378,00
71	Festival en Quercy Blanc			300,00	300,00	300,00
	TOTAL	43 550,00	45 590,00	55 990,00	41 753,00	41 807,00

Commune de Castelnau-Montratier (Lot)	
AR Prefecture	
046-200063741-20260430-04042026-DE	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Reçu le 30/04/26	

Domaine : Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération n° : 2026/04/04

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratier dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Castelnau-Montratier sous la présidence de Monsieur Paul Grousset, Maire.

Présents : Aurélien Bonnemort, Laurent Boyé, Gilbert Brocard, Estelle Brugidou, Jean-Luc Cambe, Madeleine Capello, Lysiane Clary, Patrick Dauch, Gaëlle Duchêne, Angélique Ginibre, Gilles Ginibre, Eliane Laval, Marie Laval, Gilbert Paraire Valérie Peléran, Thomas Rames, Alexandre Rembault, Patricie Roques, Joëlle Sanson, Jean-Luc Vincent

Excusée ayant donné procuration : Nicolas Gauzin a donné procuration à Angélique Ginibre, Céline Marin a donné procuration à Joëlle Sanson,

Secrétaire de séance : Valérie Péleran

Objet : Délibération du budget primitif commune 2026

Monsieur le Maire présente les propositions pour le Budget Primitif 2026 de la commune qui s'équilibre comme suit :

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de Fonctionnement :	2 574 213, 95 €	2 574 213, 95 €
Section d'Investissement :	1 811 896, 57 €	1 811 896, 57 €
	-----	-----
	4 386 110, 52 €	4 386 110, 52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable aux propositions ci-dessus mentionnées.

Fait et délibéré les jours, an et mois que dessus.

Le Maire :

Paul Grousset

AR Prefecture **Commune de Castelnau-Montratier (Lot)**046-200063741-20260430-05042026-DE
Reçu le 30/04/2026**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Domaine : Finances locales – Décisions budgétaires***Délibération n° : 2026/04/05*

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratier dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Castelnau-Montratier sous la présidence de Monsieur Paul Grousset, Maire.

Présents : Aurélien Bonnemort, Laurent Boyé, Gilbert Brocard, Estelle Brugidou, Jean-Luc Cambe, Madeleine Capello, Lysiane Clary, Patrick Dauch, Gaëlle Duchêne, Angélique Ginibre, Gilles Ginibre, Eliane Laval, Marie Laval, Gilbert Paraire Valérie Peleran, Thomas Rames, Alexandre Rembault, Patricie Roques, Joëlle Sanson, Jean-Luc Vincent

Excusée ayant donné procuration : Nicolas Gauzin a donné procuration à Angélique Ginibre, Céline Marin a donné procuration à Joëlle Sanson,

Secrétaire de séance : Valérie Péleran

Objet : Délibération du budget primitif lotissement 2026

Monsieur le Maire présente les propositions pour le Budget Primitif 2026 du lotissement qui s'équilibre comme suit :

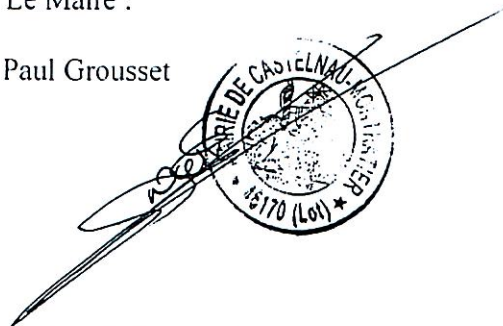
	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de Fonctionnement :	75 196, 94 €	75 196, 94 €
Section d'Investissement :	101 138,49 €	101 138, 49 €
	-----	-----
	176 335, 43 €	176 335, 43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable aux propositions ci-dessus mentionnées.

Fait et délibéré les jours, an et mois que dessus.

Le Maire :

Paul Grousset



AR Prefecture **Commune de Castelnau-Montratier (Lot)**

046-200063741-20260430-06042026-DE
Reçu le 30/04/2026

RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Délibération n° : 2026/04/06

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à vingt et une heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratier dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Castelnau-Montratier sous la présidence de Monsieur Paul Grousset, Maire.

Présents : Aurélien Bonnemort, Laurent Boyé, Gilbert Brocard, Estelle Brugidou, Jean-Luc Cambe, Madeleine Capello, Lysiane Clary, Patrick Dauch, Gaëlle Duchêne, Angélique Ginibre, Gilles Ginibre, Eliane Laval, Marie Laval, Gilbert Paraire Valérie Peleran, Thomas Rames, Alexandre Rembault, Patricie Roques, Joëlle Sanson, Jean-Luc Vincent

Excusée ayant donné procuration : Nicolas Gauzin a donné procuration à Angélique Ginibre, Céline Marin a donné procuration à Joëlle Sanson,

Secrétaire de séance : Valérie Péleran

Objet : Autorisation signature des actes administratifs.

Monsieur le maire explique au conseil municipal que la commune peut effectuer des actes authentiques en la forme administrative communément appelés acte administratif.

Un acte authentique en la forme administrative a la même valeur juridique qu'un acte notarié.

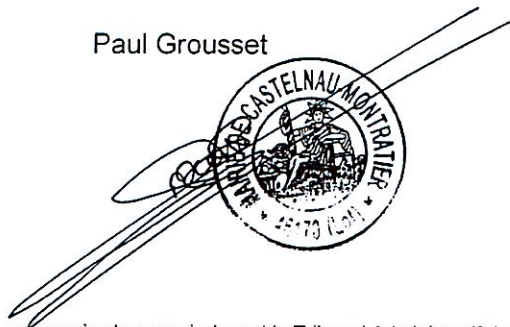
Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne délégation de signature à l'effet de signer les actes administratifs à :

- Joëlle Sanson,
- Gilbert Paraire,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire :

Paul Grousset



AR Prefecture	Commune de Castelnau Montratier (Lot)
046-200068741-1 Reçu le 30/04/2026	REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : Institutions et vie politique – Désignation de représentants

Délibération n° : 2026/04/07

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratier dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Castelnau-Montratier sous la présidence de Monsieur Paul Grousset, Maire.

Présents : Aurélien Bonnemort, Laurent Boyé, Gilbert Brocard, Estelle Brugidou, Jean-Luc Cambe, Madeleine Capello, Lysiane Clary, Patrick Dauch, Gaëlle Duchêne, Angélique Ginibre, Gilles Ginibre, Eliane Laval, Marie Laval, Gilbert Paraire Valérie Peleran, Thomas Rames, Alexandre Rembault, Patricie Roques, Joëlle Sanson, Jean-Luc Vincent

Excusée ayant donné procuration : Nicolas Gauzin a donné procuration à Angélique Ginibre, Céline Marin a donné procuration à Joëlle Sanson,

Secrétaire de séance : Valérie Péleran

Objet : Renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Vu, les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-7 à R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, que les articles L.123-6 et L.123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus ;

Considérant qu'un CCAS est présidé par le Maire de la Commune et comprend en nombre égal au maximum huit membres élus et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

décide que le nombre de membres du conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale est fixé à quatre.

Monsieur le Maire rappelle que les membres élus du conseil d'administration le sont au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel et à bulletin secret.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de quatre membres du conseil municipal appelés à siéger au CCAS.

Considérant qu'une seule liste de quatre membres a été présentée par Monsieur le Maire au conseil municipal, la nomination se fera par désignation et non par vote à bulletin secret.

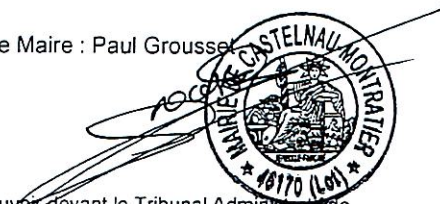
La liste est composée de :

- | | |
|---------------------|-----------------|
| - Madeleine Capello | - Lysiane Clary |
| - Patricia Roques | - Joëlle Sanson |

En accord avec le conseil municipal, et après en avoir voté, les membres ci-dessus sont désignés en qualité de membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Castelnau-Montratier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire : Paul Grousset



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68 rue Raymond IV B.P.7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

